

PALATINE DYNAMIQUE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE - A - STATUTAIRE

Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : **FR0007027537**
- ▶ Dénomination : **PALATINE DYNAMIQUE**
- ▶ Forme juridique : **Fonds Commun de Placement de droit français**
- ▶ Société de gestion de portefeuille : **PALATINE ASSET MANAGEMENT**
- ▶ Délégué de la gestion comptable : **CACEIS FASTNET**
- ▶ Dépositaire : **Banque PALATINE**
- ▶ Prime Broker : **néant**
- ▶ Commissaire aux comptes : **DELOITTE Marque Gendrot**
- ▶ Commercialisateurs : **Banque PALATINE
PALATINE ASSET MANAGEMENT**

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ Classification : Diversifié
- ▶ OPCVM d'OPCVM : Jusqu'à 100% de l'actif net

▶ Objectif de gestion :

Le FCP vise à atteindre une performance proche ou supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI World en euro, sur un horizon de 3 ans grâce à une gestion dynamique d'un portefeuille diversifié constitué d'une sélection d'OPCVM actions, taux et monétaires.

▶ Indicateur de référence :

L'indice MSCI World est l'indicateur de comparaison du FCP. Cet indice actions, représentatif des plus grandes capitalisations des places boursières mondiales, est calculé en euros et en cours de clôture. L'indice MSCI World n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Les indices MSCI sont calculés par Morgan Stanley Capital International, les informations sur ces indices sont disponibles sur le site www.msci.com/equity.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

► **Stratégie d'investissement :**

En fonction de l'économie mondiale et de l'évolution des taux d'intérêt, la gestion fait une analyse des grandes tendances économiques : croissance, inflation, déficits, évolution des bénéfices des entreprises, etc. Il en découle alors des choix pour le taux d'investissement en actions, les zones géographiques, la pondération grandes et petites capitalisations. Ces choix sont faits de façon pragmatique, sans recours à des outils quantitatifs. La gestion est généralement orientée plus particulièrement sur les marchés actions, sans contrainte sectorielle. Toutefois, elle peut donner la priorité aux obligations lorsqu'elle juge leur potentiel de valorisation supérieur ou égal à celui des actions.

Le portefeuille peut détenir jusqu'à 100 % d'OPCVM de droit français et/ou européens et est concentré sur quelques OPCVM. Les stratégies visent à investir dans la sélection la plus adéquate. Il peut s'écarter de l'allocation stratégique en fonction des choix tactiques de la gestion.

Suivant les configurations des marchés, la gestion peut être active ou passive. Ainsi dans des phases de hausse continue, le FCP aura tendance à conserver ses positions. A l'inverse, dans des phases de retournement ou d'instabilité, des arbitrages fréquents entre OPCVM pourront être opérés pour rechercher de la surperformance.

Pour couvrir le portefeuille, la gestion pourra intervenir sur les marchés réglementés et/ou organisés français et aura principalement recours à des opérations sur futures sur actions.

Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, la gestion prendra ses décisions suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

Le FCP ne se fixe pas de contrainte particulière de zone géographique, de classification d'OPCVM ou autre.

Le portefeuille pourra, en fonction des anticipations de la gestion sur l'évolution des marchés actions et de taux, être investi en OPCVM actions jusqu'à 100% de l'actif net, être investi jusqu'à 100% en OPCVM obligations et autres titres de créance, ou très ponctuellement être investi jusqu'à 100% en OPCVM monétaires, classifiés en euro ou à vocation internationale, de droit français ou européens conformes ou non à la directive, gérés ou non par le prestataire ou une société liée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM d'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM les plus performants.

Risque actions : l'OPCVM peut, à tout moment, être totalement ou partiellement, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions de grande, moyenne et petite capitalisations. Une baisse des marchés actions et/ou les investissements sur des actions présentant une faible capitalisation boursière peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

► **Garantie ou protection : néant**

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs, souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et de taux français et étrangers et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Avertissement

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle, en fonction notamment de son patrimoine, de son horizon de placement et de son souhait ou de sa préférence à prendre ou non un risque financier. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► **Frais et commissions:**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	1,50 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,25% TTC taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Frais indirects supportés par le FCP :

- Commission de souscription et de rachat : néant
- Frais de gestion des OPCVM détenus : compris entre 1% et 1,25% avec un maximum de 2,25% TTC.

Modalités de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Lorsque l'OPCVM procède à l'acquisition temporaire de titres, l'intégralité des revenus liés à cette opération est acquise à l'OPCVM, le cas échéant en cas de cession temporaire, l'intégralité de la rémunération sera payée par l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un contrat d'assurance vie, les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité des contrats d'assurance vie.

Ces informations ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont reçues aux sièges, succursales et agences de la Banque PALATINE et sont centralisées chaque jour à 11H00. Elles seront alors exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour de centralisation.

Les quantités de parts souscrites ou rachetées sont exprimées en nombre entier.

► **Date de clôture de l'exercice :** le dernier jour d'ouverture de Bourse (à Paris) du mois de juin de chaque année.

► **Affectation du résultat :** Capitalisation totale des revenus.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** chaque jour de Bourse (à Paris) à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** dans tous les guichets de la Banque PALATINE sur le site www.palatine.fr

► **Devise de libellé des parts :** EURO.

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 23/10/1998. Il a été créé le 20/11/1998.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Banque PALATINE – « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex –

Tél. : 01.43.94.47.47

Ces documents sont également disponibles sur le site www.palatine.fr

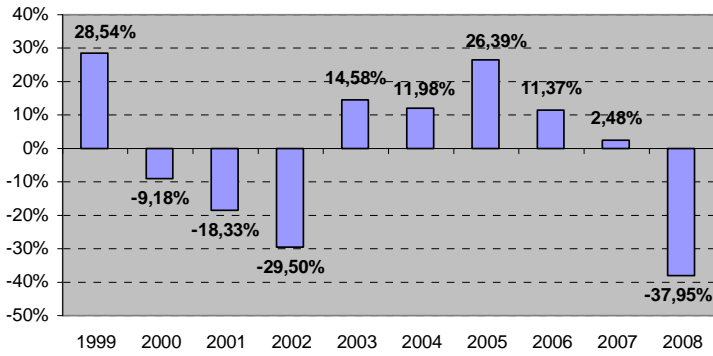
Date de publication du prospectus : 25/05/2010

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE - B - STATISTIQUE

Performances du FCP au 31/12/2008



La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-37,95%	-10,85%	0,05%
MSCI World en €	-39,08%	-14,67%	-4,16%

AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/06/2009 :

Frais de fonctionnement et de gestion	0,250 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	1,280 %
Ce coût se détermine à partir :	
✓ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	-
✓ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
✓ des frais facturés directement à l'OPCVM Cible	1,280 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,000 %
Ces autres frais se décomposent en :	
✓ commission de surperformance	-
✓ commission de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,530 %

Les frais de fonctionnement de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

✓ des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

✓ des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

✓ des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/06/2009 :

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Titres de créances	24,99 % (1)
Actions	17,58 % (2)

(1) La mention de cette information n'avait pas été renseignée dans la version précédente du prospectus disponible du 9/09/2009 au 22/03/2010 inclus.

(2) Le taux qui avait été précédemment mentionné, à compter du 9/09/2009 jusqu'au 22/03/2010, concernait l'année civile 2008. Le taux pour la période 1/07/08-30/06/09 ressort à **17,58 %** au lieu de 20,88 %.